



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08.12.2022

Nombre de Conseillers : 23

Présents : 16

Représentés : 23

Date convocation : 02.12.2022

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 08 décembre 2022, à 20h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves ; LE GALL Jean Pierre ; CABON Vanessa ; ROBERT-ROCHER Lorette ; PORTIER Laurent, FIAMMINGO Jean-Luc, COLLINS Leslie, MAGUER Alain, FLORIOT Jérôme, GEORGEL Bruno, HARRAULT Stéphanie, PONDAVEN Raymond, NAYARADOU Nadine, MARISCAL Lionel, ULVE Christophe,

ABSENTS EXCUSES : LABBE Sylvie, TURPIN Gwenn, BERTHELOT Stéphane, BUQUEN Muriel, Cyrille PRAT, LE FLOCH Tifen, BOUGUENNEC Yannick, POCHON Mireille, BUQUEN Muriel

REPRESENTÉS :

- TURPIN Gwenn a donné pouvoir à FLORIOT Jérôme,
- LABBE Sylvie a donné pouvoir à Vanessa CABON,
- BERTHELOT Stéphane a donné pouvoir à COLLINS Leslie
- PRAT Cyrille a donné pouvoir à ROBERT-ROCHER Lorette,
- LE FLOCH Tifen a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc,
- BOUGUENNEC Yannick a donné pouvoir à MAGUER Alain,
- POCHON Mireille a donné pouvoir à NAYARADOU Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : COLLINS Leslie

7. Vie municipale : Tarifs 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Vie Associative, Sports et Gestion des salles et matériels, Jeunesse » en date 28 novembre 2022,

Vu l'avis de la Commission « Finances et vie économique » du 1er décembre 2022,

M. le Maire propose de fixer les tarifs communaux suivants, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Photocopies pour le compte de tiers :

- Photocopie recto Format A4 : 0,15 €
- Photocopie recto Format A3 : 0,25 €
- Photocopie recto verso Format A4 : 0,25 €
- Photocopie recto verso Format A3 : 0,30 €

Cimetière :

Concessions (2 m²) :

- 15 ans : 100 €
- 30 ans : 200 €
- 50 ans : 400 €

Colombarium (30 ans) : 500 €

Cavernes :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 600 €

Taxe pour la dispersion des cendres :

40 € net (avec ou sans plaque) au jardin du souvenir.

Prêt de matériel communal :

- Prêt du matériel de sonorisation,

Réservé aux associations rédénaises, - Caution : 160 €

Location des salles « Ty Douar », « Ty Mor » et « Ty Coat » et « Jean Louis Rolland »

Salles	TARIFS Obsèques	TARIFS Entreprises	TARIFS REDENE (Particuliers)		TARIFS EXTERIEURS (Particuliers et entreprises)	
	En euros (Uniquement en ½ journée)	En euros (Uniquement en ½ journée)	En euros Journée /soirée	En euros Caution	En euros Journée /soirée	En euros Caution
TY Douar 100 personnes debout 60 personnes assises <i>(Vins d'honneur –buffet sans cuisine pour associations)</i>	60,00	200,00	165,00	400,00	385,00	400,00
Ty Mor 100 personnes debout 60 personnes assises <i>(Vins d'honneur – repas interdit)</i>	60,00	200,00	165,00	400,00	385,00	400,00
Ty Coat 100 personnes debout 60 personnes assises <i>(Vins d'honneur – buffet sans cuisine)</i>	60,00	200,00	165,00	400,00	385,00	400,00
Jean-Louis ROLLAND <ul style="list-style-type: none"> • Petite salle + bar • Grande salle + bar + scène • Office (couverts inclus) (Occupation totale : salles + office)	60,00	240,00	220,00	400,00	385,00	400,00
		400,00	385,00	700,00	600,00	700,00
		180,00	165,00	300,00	275,00	300,00
		560,00	550,00	2x 700,00	880,00	2x 700,00
Sur réservation :						
Couverts pour 50 personnes - 25€						
Couverts pour 100 personnes - 50€						

Les tarifs Rédéné sont applicables aux habitants de la Commune et aux membres des bureaux directeurs d'associations rédénaises.

Les salles sont louables (tarif journée doublé car le week-end comporte 2 jours) aux tarifs indiqués ci-dessus sous réserve des plannings d'occupation des salles (comprenant les occupations régulières des associations communales).

Toute demande doit être formulée en mairie et ne peut être validée que par signature de Monsieur le Maire ou de son adjoint délégué.

La remise des clés ne peut se faire que contre la remise du (ou des) chèque(s) de caution, d'un chèque du montant de la location, du contrat de location visé par les 2 parties et d'une attestation d'assurance. En cas de dégradation ou de constatation d'un état de propreté insuffisant, la (les) caution(s) pourra (ont) ne pas être restituée(s).

Les associations locales bénéficient de 3 locations gratuites dans l'année. Une caution de 400€ est demandée à chaque location.

Tout contrat de location doit être établi au nom de la personne qui organise réellement la fête ou cérémonie. Il est formellement interdit au locataire de céder la salle à une autre personne. Les habitants de Rédéné servant de prête-nom à des personnes extérieures à la commune seront sanctionnés : la différence de tarif sera retenue par la caution.

Tout matériel, vaisselle (etc...) cassé ou absent à l'état des lieux de sortie sera facturé à son prix d'acquisition de remplacement majoré de 25% (la majoration ne s'appliquera pas pour les associations)

Vote :

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** les tarifs tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,

Le 09 décembre 2022,

Le Maire, Yves BERNICOT

